

TRAIL DES ECRINS 16 et 17 Juin 2018

REGLEMENT DES QUATRE EPREUVES

La Trans'Ecrins, 57 Km, 3400m de D+ Le Trail des Ecrins 34 Km 2200m de D+ Le Trail du Fournel 23 Km 1200m de D+ La Vallouissette 12 Km 400m de D+ Le KM Vertical 3,5 Km et 1000 m de D+

Article 1 : ORGANISATION

Sous l'égide du club Ecrins Trail Running, en collaboration avec l'ES Vallouise, Courir en Briançonnais, le comité des fêtes, la commune de Vallouise et la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, organisent les 16 et 17 juin 2018, le Grand Trail des Ecrins sur deux journées avec 5 courses : le samedi 16 Juin, la Trans'Ecrins, le Trail des Ecrins, le Trail du Fournel et les courses enfants, le dimanche 17 Juin, le KV de Pelvoux, la Vallouissette. Epreuves ouvertes à tous, Hommes ou Femmes, licenciés ou non, âgés de 20 ans au moins pour la Trans'Ecrins et le trail des Ecrins, 18 ans pour le trail du Fournel et le KM vertical et 16 ans pour la Vallouissette.

Catégories Trans'Ecrins

- Espoirs : 1996 / 1998
- Seniors : 1979 à 1995
- Masters : 1978 et avant

Catégories Le Trail du Fournel

- Espoirs : 1996 / 1998
- Seniors : 1979 à 1995
- Masters : 1978 et avant

Catégories Le Trail des Ecrins

- Espoirs : 1996 / 1998
- Seniors : 1979 à 1995
- Masters : 1978 et avant

Catégorie Vallouissette

- Cadets : 2001 / 2002
- Juniors : 1999 / 2000
- Espoirs : 1996 / 1998
- Seniors : 1979 à 1995
- Masters : 1978 et avant

Catégorie KM Vertical

- Juniors : 1999 / 2000
- Espoirs : 1996 / 1998
- Seniors : 1979 à 1995
- Masters : 1978 et avant

Catégorie Courses enfants

- Ecole d'athlétisme : 2009/2011, distance 1000 M maxi sans classement
- Poussins : 2007 / 2008 distance 1500 M Maxi
- Benjamins : 2005 / 2006 distance 2000 M Maxi
- Minimes : 2003 / 2004 distance 2500 M Maxi

Article 2 : CONDITION D'ADMISSION

Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie de licence FFA, FFCO, FFPM, FFTri, FIDAL (licence italienne), FSGT Athlé, FSCT Athlé, UFOLEP Athlé, en cours de validité et les non licenciés un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie, même pour les marcheurs sur le trail de la Vallouise uniquement. Pour les inscriptions sur place, si dossard disponible présentation d'une licence citée ci dessus ou d'un certificat médical concernant l'athlétisme en compétition ce dernier sera conservé un an par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident, il ne sera pas retourné. En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents pas de dossard possible.

Article 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions pourront être prises sur le site GENIALP.COM ou le bulletin est téléchargeable sur <http://www.grand-trail-des-ecrins.com> et à envoyer à Ilonka BIERMANS : Chalet Alpe Lune- Les prés- 05290 Puy St Vincent mail : inscriptionsgte@gmail.com.

Droit d'inscription : 1/ La Trans'Ecrins, 57 Km, 3400m de D+ : Formule à 45 € (55 € après le 06/05/2018). comprenant le dossard, le transport jusqu'au départ à l'Argentière la Bessée, les ravitaillements, la collation d'arrivée, le repas du samedi soir, l'envoi du journal local pour les résultats, un cadeau d'accueil et un lot finisher.

2/ Le Trail des Ecrins 34 Km 2200m de D+ Formule à 35€ (45€ après le 06/05/2018) : comprenant le dossard, les ravitaillements, le repas du samedi soir, l'envoi du journal local pour les résultats, un lot et un tee-shirt finisher.

3/ Le Trail du Fournel 23 Km 1200m de D+ Formule à 30€ (35€ après le 06/05/2018) : comprenant le dossard, le transport jusqu'au départ, les ravitaillements, le repas du samedi soir, l'envoi du journal local pour les résultats, un cadeau d'accueil et un lot finisher.

4/ La Vallouise : 12 Km 400m de D+ Formule à 20 €. (25 € sur place) Comprenant le dossard, les ravitaillements, l'envoi du journal local pour les résultats, un cadeau d'accueil et un lot finisher.

5/ Le KM Vertical : 3,5 Km 1000m de D+ Formule à 15 €. (20 € sur place) Comprenant le dossard, les ravitaillements, l'envoi du journal local pour les résultats et un lot finisher.

Article 4 : LES PARCOURS 1ère épreuve : la Trans'Ecrins 57 km 3400m+ : elle enchainera le tracé des deux parcours Fournel et Ecrins avec les cols de la Pouterle, de Vallouise 2600 M qui sera le toit de l'épreuve, de la Trancoulette et de la Pisse. Départ samedi de l'Argentière la Bessée à 06h00

2ème épreuve : le Trail des Ecrins 34 km 2200m+ : Véritable trail en montagne avec 80 % du parcours au dessus de 2000 m d'altitude. avec un départ de Vallouise, via le col de Vallouise 2600 m, le col de la Trancoulette 2200 m et enfin le col de la Pisse à 2500m. Départ samedi de Vallouise à 07h00

3ème épreuve : le trail du Fournel 23 km et 1200m+, départ de l'Argentière la Bessée, direction la vallée du Fournel pour rejoindre Vallouise, via le col de la Pouterle et les chalets de Narreyroux. Départ samedi de l'Argentière la Bessée à 08h00.

4ème épreuve : la Vallouise 14km et 450m+ de dénivelé, parcours en boucle autour des villages des Vigneaux et Vallouise, épreuve ouverte aux marcheurs. Départ dimanche de Vallouise à 11h00

5ème épreuve : le KM Vertical 03 km et 1000 M de D+ parcours au départ du front de neige de Pelvoux reliant la

station au sommet du téléski des Crêtes . Départ dimanche à 8H30 du front de neige de Pelvoux

Et enfin les courses enfants, petites boucles dans le village de Vallouise (inscription gratuite sur place), départ samedi à 16h.

Equipement obligatoire pour la Trans'Ecrins et le Trail des Ecrins : Réserve d'eau d'au moins 1 litre, veste imperméable avec capuche, couverture de survie, sifflet et suivant les conditions météo gant bonnet et collant peuvent devenir obligatoires .

Trail du Fournel : Réserve d'eau d'au moins 75 cl ,veste imperméable avec capuche et sifflet.

La Vallouisette et le KM Vertical : une réserve d'eau de 50cl est conseillée.

Pour le KV une réglementation particulière pourra être prise le jour de l'épreuve. Attention les bâtons de marche doivent être fixés sur le sac au départ, il est interdit de partir sans bâton et d'en récupérer sur le parcours ou de partir avec et les déposer avant l'arrivée.

Article 5 : REMISE DES DOSSARDS

Les dernières inscriptions (si dossards disponibles) et retraits des dossards auront lieu à l'accueil du Grand Trail des Ecrins à Vallouise le Samedi 16 juin de 4h00 à 7H00 et le dimanche 17 juin de 7H00 à 10H30. Majoration des inscriptions à partir du 06/05/2018 pour la Trans'Ecrins, le Trail des Ecrins, le Trail du Fournel et sur place pour la Vallouisette et le KM Vertical. Limitation des dossards : La Trans'Ecrins: 200 dossards Le Trail des Ecrins : 300 dossards Le Trail du Fournel : 300 dossards La Vallouisette: 150 dossards le KM Vertical 100 dossards

Article 6 : ASSISTANCE

Des postes de ravitaillement, de contrôle et de sécurité seront installés le long des différents parcours, voir plan ci-joint.

Article 7 : BARRIÈRES HORAIRES

Des barrières horaires seront mises en place par le directeur de course, tout concurrent n'ayant pas pointé à ces barrières horaires sera arrêté et rapatrié à l'arrivée, en navette. Ceux-ci ne seront pas classés.

Trail du Fournel :

- **KM 09 : Ravitaillement de la Pusterle 10H30**

Trans'Ecrins :

- **KM 23 : Ravitaillement Vallouise 10H30**
- **KM 35 : Ravitaillement les Partias 14H00**
- **KM 50 : Ravitaillement Chambrand 17H30**

Article 8 : SÉCURITÉ

Il est interdit de suivre les coureurs avec un véhicule motorisé ou non. Parcours balisé et fléchage au sol par peinture aérosol biodégradable, serre file sur tous les parcours.

Article 9 : MÉTÉO

En cas de conditions météorologiques ou nivologiques défavorables ou autres, le directeur de course se réserve le droit de modifier ou interrompre l'épreuve (même en cours), ainsi que les barrières horaires. Les engagements restent acquis. Priorité à la sécurité pour tous !!!

Article 10 : COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le concernant, et cède donc son droit à l'image dans le cadre de la promotion de la compétition sur tout support de

communication.

Article 11 : RÉCOMPENSES

Pour tous les coureurs : La Trans'Ecrins: les ravitaillements, le transport au départ , le repas du samedi soir, 1 lot à l'inscription, 1 lot finisher ou autre à tous les arrivants ainsi que le journal de la course avec les résultats et les soins.

Le Trail des Ecrins : les ravitaillements, le repas du samedi soir, 1 lot à l'inscription, 1 lot finisher ou autre à tous les arrivants ainsi que le journal de la course avec les résultats et les soins.

Le Trail du Fournel : les ravitaillements, le transport au départ, un lot à l'inscription, 1 lot finisher ou autre et le repas du samedi soir, ainsi que le journal de la course avec les résultats.

La Vallouissette : les ravitaillements, 1 lot à l'inscription, 1 lot à tous les arrivants, ainsi que le journal de la course avec les résultats.

Pour les récompenses podiums : nous récompensons le premier de chaque catégories : cadet ,juniors, espoirs, séniors, M1, M2, M3, M4 hommes et femmes. (Pas de classement marcheurs.), et le podium scratch hommes et femmes pour chaque épreuve.

Article 12 : MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de : Absence de dossard –Falsification de dossard – Retard au départ de la compétition – Absence de l'équipement obligatoire – Non pointage aux postes de contrôles –Dépassement des temps maximum autorisés aux postes de contrôle –Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritux) – Refus de se faire examiner par un médecin – Ravitaillement en dehors des zones prévues. Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire oralement auprès du 1er poste de contrôle rencontré et par écrit à l'arrivée auprès du directeur de course.Des postes de contrôle de matériel inopinés pourront être mis en place par l'organisation à d'autres endroits que les postes de secours ou ravitaillement. 1/4 d'heure de pénalité par matériel manquant sera appliqué. Rappel ; Il est formellement interdit de couper les sentiers afin d'éviter l'érosion et la dégradation des sites naturels traversés,le non respect de cette consigne pourra entraîner une disqualification.

Article 13 : CONDITIONS GÉNÉRALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

Article 14 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la FFA. Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 15 : ANNULATION

Aucun remboursement ne sera effectué, seul un avoir sera proposé et utilisable pour le trail 2019, sur présentation d'un certificat médical ou autre, la demande devra être effectuée au plus tard trois jours avant l'épreuve 2018.

Article 16 : données personnelles - RGPD

Les données collectées sur acceptation du coureur lors de l'inscription servent à envoyer de l'information concernant la course avant et après, elles sont conservées 24 mois. Sur simple demande, ces données peuvent rectifiées ou supprimées.

Le directeur de course : Patrick MICHEL